



MAIRIE DE CEYSSAT
PUY-DE-DÔME
Code postal 63210
Téléphone 04 73 87 11 04
Télécopie 04 73 87 18 40
MAIRIE.CEYSSAT@wanadoo.fr

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 08 septembre 2020

Ordre du jour :

Finances publiques : majoration de la taxe foncière non bâti pour les terrains constructibles – Virements de crédits

Urbanisme : instauration d'un droit de préemption urbain

Travaux : Mise à jour de l'étude diagnostique de l'assainissement collectif marché d'assistance au maître d'ouvrage

Biens communaux : location des appartements A et B presbytère de Ceysat

Personnel communal : adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail du CGFPT

Désignation des représentants à divers organismes

Point sur les commissions de la CCDSA, cantine et école

Présentation du site internet

Divers

Absent : Néant

Finances publiques : majoration de la taxe foncière non bâti pour les terrains constructibles – Virements de crédits

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le P.L.U. est opposable aux tiers depuis le 16 juin 2020 et informe le conseil municipal de la possibilité de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles. La majoration d'une valeur forfaitaire doit être comprise entre 0 et 3 € par mètre carré.

Le conseil municipal décide de majorer la valeur locative cadastrale des terrains non bâtis classés en zone constructible à hauteur de 0,02 €/m² et de supprimer l'abattement de 200 m².

Urbanisme : instauration d'un droit de préemption urbain

Suite à l'application du P.L.U., le conseil municipal décide d'instaurer le droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU de ce document.

Travaux : Mise à jour de l'étude diagnostique de l'assainissement collectif marché d'assistance au maître d'ouvrage

Considérant les dysfonctionnements de la station d'épuration et les importants travaux à venir, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de faire une mise à jour de l'étude diagnostique de l'assainissement collectif communal. Pour mener à bien la mise en œuvre de cette opération, le conseil municipal décide de retenir l'offre établie par le cabinet MERLIN pour une mission d'assistance au maître d'ouvrage. Cette prestation sera facturée 13 120,00 € H.T..

Biens communaux : location des appartements A et B presbytère de Ceysat

Les locataires de l'appartement A du presbytère ayant donné leur préavis de départ au 30 novembre 2020, et compte tenu de la demande des locataires de l'appartement B, le conseil municipal accepte de louer l'appartement A aux occupants du B. Les loyers sont maintenus à 600 € (A) et 500 € (B).

.../...

.../...

Personnel communal : adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail du CGFPT

Le conseil municipal décide de renouveler la convention proposée par le centre de gestion en ce qui concerne les missions relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Désignation des représentants à divers organismes

Pour la Communauté de communes : Référent agricole : Franck DUSSAP – Référent forestier : Gabriel MEGNEAUD – Référent étude signalétique : Isabelle GOURDON –

Commission accessibilité : Chantal NICOLAS

SIVU Ste Elisabeth : Gilles ALLAUZE et Isabelle GOURDON

Référent ambrosie : Jérôme SAINTIGNY

Référent frelon asiatique : Céline ROY

Présentation du site internet

Les membres de la commission communication ont présenté le projet du site internet de la commune qui sera mis en ligne dans les prochaines semaines.

A Ceyssat, le 11 septembre 2020.
Le secrétaire de séance,

Cédric DWOINIKOFF.